

Délit de solidarité¹

*Martine
Salmain, 20
rue de Rome,
1060 Bruxelles.
Tél : 02-
538.88.11*

*1 : article 77,
loi Vande
Lanotte*

Dimanche 2 août 1998. J'ai décidé de soutenir l'action citoyenne du Collectif contre les expulsions. Nous partons à Zaventem sensibiliser les passagers des vols pour Lomé. Dans ces avions, des personnes sont amenées de force, souvent menottes au poing, brutalisées ou abruties de médicaments, pour être littéralement déportées.

Premières impressions

Il y a plein de gendarmes, policiers, services d'ordre en civil ou en uniforme. Ils sont bien plus nombreux que la dizaine que nous sommes.

Dans les files des passagers, je suis frappée par le fait que nous sommes bien accueillies. Tout se déroule dans le calme, les gens marquent leur désaccord profond sur les atteintes aux droits de l'Homme perpétrées sur ordre de l'Office des Étrangers.

Ils sont d'accord en général de faire part de leur désapprobation au commandant de bord.

On nous a laissé faire... Puis, tout à coup, des gendarmes se sont approchés de quatre d'entre nous pour nous demander notre carte d'identité. Certains l'ont remise, d'autres comme moi avons refusé, arguant du fait que rien ne justifiait un tel contrôle, nous ne faisons rien d'illégal, tout se passait de la manière la plus pacifique qu'il soit. Un des gendarmes nous a alors déclaré que si nous n'obtempérons pas, nous serions embarqués. J'ai émis des doutes sur cette affirmation et j'avais raison puisqu'ils ont fini par nous embarquer tous les quatre, même ceux qui avaient donné leur carte d'identité.

Descente dans les sous-sols au poste de gendarmerie

Là, la méthode a radicalement changé puisqu'au lieu de contrôler notre identité, ils ont séparé les deux hommes des deux femmes. Les deux hommes ont dû s'installer dans une sorte de salle d'attente.

Quant à nous, ils ont appelé une collègue pour nous fouiller. Nous avons dû ensuite remettre notre sac, enlever nos lacets et... notre soutien-gorge au cas où il nous viendrait bien sûr l'envie de nous pendre en cellule. Comme je marquais mon désaccord, j'ai entendu un des gendarmes crier : « *S'il y a le moindre problème, c'est moi*

qui aurai les ennuis ! ». Refusant d'ôter mon soutien-gorge, un gendarme m'a alors menacé de me mettre des menottes, me déclarant que j'avais le choix... J'ai répondu qu'il n'y avait là aucun choix et j'ai fait ce qu'il exigeait de moi.

Durant tout ce petit manège j'ai plusieurs fois demandé quel délit nous avions commis, pour quelle raison nous étions ainsi traitées. Les réponses restaient vagues : « *C'est une détention administrative. Nous avons des ordres* ». Pas moyen d'en savoir plus.

J'avais dans la poche des petits tracts donnant des informations aux passagers, ils n'y ont même pas jeté un coup d'oeil.

J'ai été plus particulièrement frappée par l'exaspération qu'ils manifestaient lorsque nous demandions des informations ou lorsque nous marquions notre désaccord sur leurs pratiques. Ils sont dans leur bon droit, nous avons tort, point. Pourquoi ? Pas de réponse. Le seul fait de poser des questions, ce que j'ai pris soin de faire avec le plus grand calme, les exaspère au plus haut point.

Pas d'information non plus sur la durée de notre mise en détention.

La porte soudain se referme

Nous sommes chacune dans une cellule isolée. Rapide état des lieux. D'abord repérer les sources de lumière... Puis la vision du W.C. sale, dans le fond de la cellule. Une banquette avec deux couvertures.

Sur les murs, des inscriptions : des noms, des dates, des destinations. Je me rends compte que je me trouve dans une des cellules où l'on place des personnes en vue de leur expulsion. Puis les coordonnées d'un membre du Collectif, qui a donc été enfermé ici le 21 juillet.

Des réflexes : je regarde l'heure, je me calme, je raisonne, je me mets à compter dans les différentes langues que je connais...

Des réactions : tous mes sens sont en éveil. Je repère les bruits : il y a un bruit de fond, de tuyauterie, de circulation d'air, les bruits des avions, des vibrations... De temps en temps des bruits de pas. Passés les premiers, je m'oblige à ne pas espérer que ce sont ceux de celui qui va ouvrir la porte. J'entends plusieurs fois des bruits de pas mais je ne réagis pas. Je respire calmement. Je réfléchis à la durée de cette

Plantu : « C'est le goulag » (1983)



Cela se passe dans mon pays de droit...

Et si des gendarmes (suivant des « ordres ») se permettent de me traiter comme cela alors que je n'ai commis aucun délit, comment traitent-ils donc des personnes qui sont dans une situation de « non-droit » ? Qui ne bénéficient pas d'un soutien extérieur, qui ne connaissent personne ici ou presque... Quelles humiliations leur font-ils subir ?

détention : elle peut aller jusqu'à 24 h je pense. Mais en haut, il y a les autres et un parlementaire (Vincent Decroly), ils vont réagir. L'avion pour Lomé décolle à 11 h 05, peut-être nous libéreront-ils à ce moment-là.

Nous échangeons quelques paroles, l'autre jeune femme et moi. Difficilement parce que tout résonne, je ne perçois pas tous les mots, il faut crier de toutes façons.

Je suis enfermée seule dans une cellule. Je ne m'y attendais pas.

Mais très vite je pense à mes amis uruguayens, Helena et Jorge : ce qu'ils ont connu est tellement pire... Je pense à René, à sa détention à Breendonck, à Auschwitz...

Je pense à leur immense courage, à leur force de vie, à leur joie de vivre aussi. Cela m'est déjà difficile de vivre cette situation, comment ont-ils fait ?

Je pense aux réfugiés menacés d'expulsion. Comment vivent-ils ces heures qui la précèdent ? Sans soutien extérieur, sans savoir si quelqu'un a pu être averti, sans surtout savoir ce qui les attend à l'arrivée. Ou plutôt si : certains savent que ces quelques heures passées en cellule précèdent la maltraitance, la torture, ou même la mort.

Certains d'entre eux ont précisément voulu fuir cela, croyant qu'en Belgique, le droit d'asile était réellement appliqué...

Quelle sauvagerie de la part de l'Office des Étrangers, quelle barbarie de la part du Ministère de l'intérieur !

Deux heures plus tard, je suis libérée. Aucun P.V., aucune explication. Je signe, avec l'autre jeune femme, le registre qui note les heures d'arrestation, de mise en cellule, de libération... Je me rends compte à ce moment-là que les hommes sont restés dans une petite salle. Un membre du Collectif est là aussi : il est venu nous chercher.

Les gendarmes avaient dit : « *Si vous ne partez pas d'ici, elles ne seront pas libérées !* »

Il avait répondu : « Je reste ici tant que vous ne les avez pas libérées ! »

Nous remontons et retrouvons tous les autres...

Ma détermination est renforcée.

P.S. : Il me semblait important de témoigner de ce qui finalement relève des méthodes bien connues d'intimidation. Mais aussi parce que je suis sûre d'une chose : s'habituer à l'arbitraire, c'est le renforcer...

Témoignage